



## Droit de rétractation abonnement en ligne

Par **Futgend**, le **07/04/2021** à **01:22**

Bonjour, rnHier soir, le lundi 5 avril 2021 je me suis abonnée à une offre d'abonnement du site etudier.com. Le problème est que dans l'offre, il y a écrit en gros «9€95 par mois» puis «résiliable a tout moment», j'ai donc payé l'abonnement en ligne avec ma carte avec pour intention de ne le prendre que pour un mois et de résilier l'abonnement avant la fin du mois. A la suite de mon paiement, une notification de ma banque m'est apparu comme à mon habitude, sauf que j'ai découvert avec horreur sur la notification que le montant n'était pas 9€95 par mois mais bien 119€ à l'année. En effet, bien en dessous du «9€95 par mois» sur l'offre, il y a écrit en tout petit en minuscule «119€ à l'année» sauf que c'est écrit de manière à ce que l'on ne le voit pas vraiment et que l'on comprenne que l'offre est de 9€95 par mois. Je ne sais donc pas quoi faire, j'ai l'impression d'être victime de tromperie, la juxtaposition des mots sur l'offre a clairement était fait pour tromper les acheteurs, leurs offres ne sont pas claires. D'ailleurs, je ne suis pas la seule à avoir subi le même problème, quand on cherche sur internet les avis d'étudier.com , on peut voir des centaines de commentaires affirmant s'être fait arnaquer et trompé exactement de la même manière que moi. J'aimerais donc savoir si il y a une quelconque possibilité que je me fasse rembourser. Il faut savoir aussi que le prélèvement n'est pas encore affiché sur le site de ma banque, donc pourrai-je demander à ma banque de bloquer le prélèvement à venir? ou sinon pourrai je effectuer une démarche avec ma banque pour que je puisse être rembourser par la suite? Pourrai je aussi faire jouer en même temps que la tromperie, le droit de rétractation ? A savoir que j'ai envoyé un mail à etudier.com pour faire une demande de rétractation d'achat mais ils ne m'envoies que des messages automatique me disant qu'aucun paiement n'est remboursable, ont-il droit de ne pas me rembourser? Le droit de rétractation de 14 jours prévu par le Code de consommation est il possible pour les abonnements en ligne? Voilà à peu près toute mes questions. A la personne qui me répondra merci d'avance infiniment. Je suis vraiment perdu.

Par **Tisuisse**, le **07/04/2021** à **07:19**

Bonjour,rnrnUne rétractation, une résiliation, ne se fait pas par un mail mais uniquement par Lettre Recommandée avec Accusé-Réception (LR/AR) seul moyen de preuve que cela a été demandé dans les délais imposés.rnrnEn ce qui concerne une rétractation sur une offre faite par téléphone, je pense que le consommateur dispose de 14 jours. Donc faire vite, très vite, en adressant cette LR/AR.

Par **Futgend**, le **07/04/2021** à **08:41**

Merci pour votre réponse. Mais comment faire quand la seule adresse que le site donne se situe à Los Angeles et qu'ils n'ont même pas de numéro de téléphone. La seule chose dont je dispose c'est bien leur mail mais de toute façon, ce ne sont que des réponses automatiques me disant qu'ils ne remboursent pas. Je ne sais donc pas quoi faire. Doit-je faire quelque chose avec ma banque pour contrer cela?

Par **jodelariege**, le **07/04/2021** à **11:33**

bonjourrnrnoui ,contactez votre banque pour éviter d'autres prélèvements mais il est bien écrit sur le site qu'une résiliation de votre part n'entraîne pas un remboursement des sommes déjà versées....